Image not found or type unknown

Droit du soi-disant locatoire.

Par **Nadia Reichert**, le **12/09/2012** à **17:00**

Bonjour,
J'habite depuis 9 ans la maison de mon grand père, qui est décédé depuis 11 ans. La maison est un vieux corps de ferme.
J'ai pris à ma charge tous les travaux qui étaient à faire pour pouvoir vivre dans cette maison.
Au jour d'aujourd'hui ma grand mère est décédée et ma tante(la soeur de ma maman) a hérité de la maison.
Es ce que j'ai des droits et quels sont-ils?
Ma tante veut réaliser des travaux d'isolation (fenêtres, portes) et d'autres.
Elle me demande un loyer, alors qu'elle n'a jamais injecté le moindre centime dans cette maison!
Quelles sont les conditions pour réaliser les travaux alors que la maison est habitée? Es ce qu'il y a un délai afin de me prévenir de la venue de professionnels pour visiter la maison et pour faire les travaux?
Merci cordialement de bien vouloir m'aider.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés